

Date de mise en ligne le 04/04/2023

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 064-266403328-20230329-03_29032023-BF



DÉLIBÉRATION N°03-29032023
DU BUDGET C.C.A.S.
SEANCE du 29 Mars 2023
Concernant l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
Du Budget Principal du C.C.A.S.

Le Conseil d'Administration,
réuni sous la présidence de M. Nicolas PATRIARCHE
Après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2022, le 29 Mars 2023
Considérant que la section de fonctionnement est excédentaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

* un excédent d'exploitation de 107 764,94 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022	
RÉSULTAT AU 31/12/2022 :	
EXCÉDENT AU 31/12/2022	107 764,94 €
* Exécution du virement à la section d'investissement	- €
* Affectation complémentaire en réserves	- €
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur)	107 764,94 €

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 7

VOTES : 7 Contre 0 Pour : 7

Date de convocation : 23 Mars 2023

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président du CCAS


Nicolas PATRIARCHE